

Catalogue de formation

2026

Rapports locatifs

Amélioration de l'habitat

Lutte contre les exclusions

Copropriété



Qualiopi
processus certifié

REPUBLIC FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

Edito

L'ADIL des Bouches-du-Rhône a le plaisir de vous présenter son catalogue de formations pour l'année 2026, conçu pour accompagner les professionnels du logement dans un environnement juridique et social en constante évolution.

Depuis plusieurs années, notre organisme s'attache à proposer des contenus actualisés, opérationnels et adaptés aux réalités du terrain. Pour 2026, nous avons repensé la structuration de notre catalogue afin d'optimiser notre offre et de répondre au plus près aux attentes des professionnels. Cette évolution vise à concentrer nos ressources sur les thématiques les plus demandées, tout en conservant l'approche pédagogique et l'expertise qui caractérisent nos formations.

Notre offre s'articule désormais autour de **4 cycles – Rapports locatifs, Amélioration de l'habitat, Lutte contre les exclusions, Copropriété** – et comprend **9 formations**.

Dans cette dynamique, nous enrichissons également notre offre avec **3 nouvelles formations**, conçues pour répondre à des enjeux émergents ou en forte évolution :

- **Vie de couple, événements familiaux et violences conjugales : le sort du bail et son transfert,**
- **La location de meublés touristiques,**
- **La comptabilité de la copropriété : tenue, présentation, lecture et contrôle.**

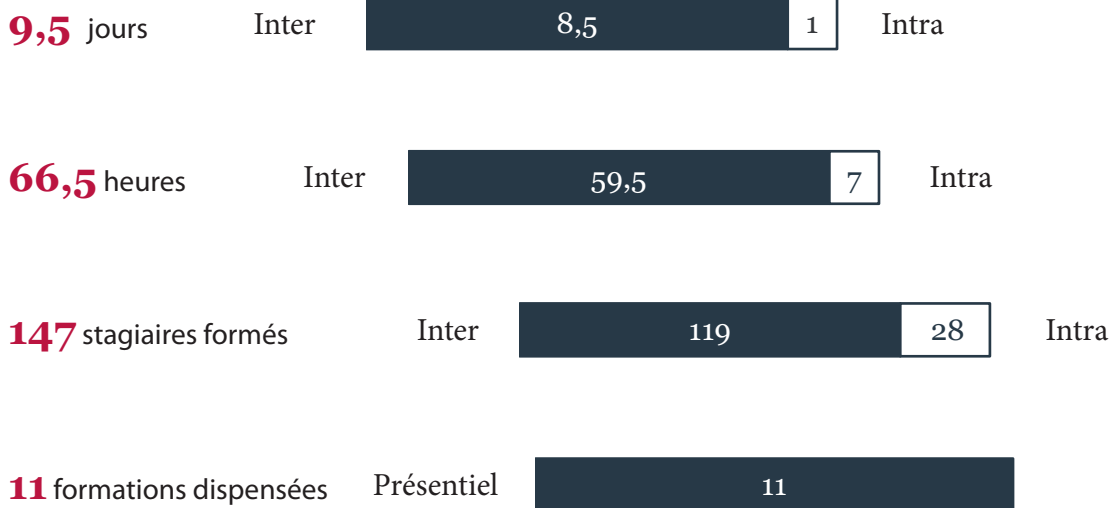
Parallèlement, nous **renforçons le développement des formations intra-entreprise**, qui permettent d'adapter précisément les contenus aux besoins des équipes, de favoriser une dynamique collective et de répondre à des problématiques opérationnelles spécifiques. Nous restons pleinement à votre écoute pour concevoir, avec vous, des parcours sur mesure.

Fidèles à notre mission de service public, nos formations continuent d'être animées par les conseillers juristes de l'ADIL 13, qui mobilisent leur expertise issue de l'information quotidienne des usagers et des professionnels du logement.

Nous vous souhaitons une excellente lecture de notre catalogue 2026 et espérons vous accueillir prochainement dans notre centre de formation ou au sein de votre structure.

L'équipe Formation de l'ADIL
des Bouches-du-Rhône

L'activité formation de l'ADIL 13 en 2025



5 cycles de formations interentreprises

8 collaborateurs formateurs en interne

5 intervenants extérieurs (formations interentreprises)

5 nouvelles formations

97 % des stagiaires confirment que la formation a répondu à leurs attentes

80 % des stagiaires estiment leur niveau de connaissance « bon » ou « très bon » suite à la formation

Une capacité à être plus efficace suite à la formation confirmée par 96 % des stagiaires

Des formations de qualité

Depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les prestataires de formations ayant recours à des financements publics et/ou paritaires doivent être certifiés Qualiopi. L'ADIL 13 s'engage dans cette démarche de certification obligatoire en tant que prestataire de formation. Cette certification Qualiopi s'appuie sur un référentiel national qualité.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

Une équipe d'experts

Les formateurs de l'ADIL sont des juristes de terrain qui informent au quotidien les particuliers et professionnels de l'habitat sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement. Ils possèdent une parfaite connaissance du droit du logement et des politiques publiques nationales et locales et sont en phase avec les demandes du public et des professionnels.

Avec près de 25 000 consultations par an, nous mettons notre savoir-faire au service de nos formations. Habités à rendre leur conseil accessible, les formateurs s'adaptent à tous types de public, débutants et confirmés.

Un partenariat de proximité

Notre pôle formation s'appuie sur un partenariat local riche et diversifié dont font partie le Conseil départemental, les collectivités locales, les professionnels du logement, les organismes d'intérêt général (CAF, MSA) et les représentants des usagers et des familles.

Cette proximité nous assure une prise en compte des particularités du territoire des Bouches-du-Rhône. Cette expertise locale se traduit également par des formations partenariales où l'appui d'un expert local, spécialisé dans un domaine particulier, permet d'apporter des connaissances pratiques supplémentaires aux participants.

Une pédagogie efficace

Parce que vos équipes ont besoin d'être efficaces, notre pédagogie s'adapte à votre quotidien professionnel. Nous avons développé une pédagogie tournée vers la pratique grâce à l'élaboration de supports conçus pour être de véritables outils de travail. Chaque participant se voit remettre un guide pratique et juridique ainsi qu'un diaporama des points clés de la formation.

Notre mission de conseil constitue une formidable source d'apprentissage permettant à nos formateurs d'illustrer les problématiques rencontrées.

Public concerné

Tout acteur spécialiste dans le secteur du logement, travailleurs sociaux, gestionnaires du secteur social ou privé, services logements d'entreprises ou d'administrations, agents immobiliers, syndicats, services contentieux, établissements financiers, tout intervenant dans le secteur de l'accession à la propriété...

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre nos formations sont invitées à nous contacter directement (tél. : 04 96 11 12 04 ou 04 96 11 24 62 - e-mail : formation@adil13.org).

Un centre de formation adapté

Nous vous accueillons dans notre salle de formation entièrement équipée et adaptée à l'accueil du public. Nous nous sommes également équipé d'outils permettant de vous proposer nos formations en visio ou « classe virtuelle ». **En 2026, toutes les formations interentreprises qui ne pourraient avoir lieu en présentiel seront maintenues et proposées en visio conférence.**

Les formations organisées en intra entreprises pourront également bénéficier de cette possibilité.

Nos solutions formation

Formation interentreprises

La rencontre avec d'autres professionnels

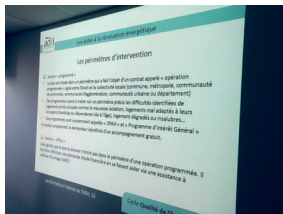
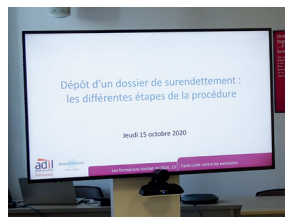
En présentiel ou en visio, les formations interentreprises rassemblent des publics d'organismes différents qui rencontrent des difficultés similaires dans leur pratique quotidienne. Ces formations permettent de confronter des expériences variées. La diversité des métiers et organismes représentés permet de comprendre les enjeux des différents acteurs.

Dans notre salle de formation

Nous vous proposons des formations interentreprises et vous accueillons dans notre centre de formation à Marseille.

Vous profitez d'une salle de formation dotée d'un équipement multimédia.

Organisées par journée ou demi-journée, nos formations interentreprises sont un formidable lieu d'échanges et de partage. Vous sortez du quotidien et confrontez vos pratiques à celles des autres professionnels.



Tarifs

Membres adhérents de l'ADIL :

200 € la journée

100 € la demi-journée

Non membres de l'ADIL :

360 € la journée

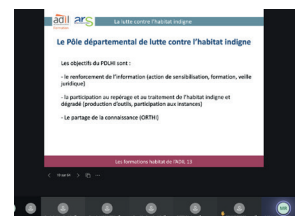
180 € la demi-journée

La formation en visioconférence

Parce qu'il faut repenser notre manière de dispenser nos formations, nous proposons nos formations interentreprises en visioconférence quand les formations en présentiel ne sont pas possibles.

Ces formations permettent de vous former à distance dans les conditions d'une formation en salle traditionnelle, grâce à nos outils interactifs et pédagogiques. Pour cela, l'ADIL s'est dotée des dernières technologies de visioconférence facilitant la prise de parole des stagiaires et la diffusion de supports pédagogiques.

Le contact avec le formateur est conservé même à distance et vous pouvez échanger avec d'autres participants, pour des formations toujours plus dynamiques et enrichissantes.



Formation intra entreprise

Du sur-mesure pour un besoin personnalisé et une cohésion d'équipe

La formation intra entreprise répond à un besoin spécifique et renforce la cohésion d'équipe.

Elle permet de former vos équipes sur un projet commun afin d'actualiser leurs connaissances mais aussi de les préparer à des changements organisationnels ou juridiques importants.

Une souplesse d'organisation

En 2026, nous vous proposons l'animation des formations intra entreprise, selon trois modalités possibles :

- dans la salle de formations de l'ADIL (à Marseille - quartier joliette),
- dans les locaux de votre structure,
- en visio-conférence.

La date, la durée de la formation et les horaires sont définis ensemble.

Nos formules

La formation adaptée

- Formation issue du catalogue, adaptée et optimisée pour répondre aux enjeux de votre structure et aux besoins de vos collaborateurs
- Choix du lieu et de la date

La formation sur mesure

- Formation conçue spécialement pour votre structure
- Un contenu adapté en fonction des prérequis et des compétences des professionnels
- Des outils pédagogiques adaptés à votre demande
- Choix du lieu et de la date


Toutes nos formations intra sont dispensées d'après un processus d'élaboration défini comme suit :

- Une étude de faisabilité afin d'analyser la demande et vérifier si nous sommes en capacité d'y répondre ;
- Une proposition qui s'appuie sur vos besoins (définition des objectifs, résultats attendus, public concerné...) et notre savoir-faire ;
- Un travail collaboratif pour concevoir le programme, définir le lieu et les outils pédagogiques ;
- L'évaluation pour analyser la satisfaction et effectuer un suivi de la formation.

Contact

Renseignements pédagogiques :
Perrine GERBEAU

Renseignements administratifs :
Sylvie MARIKIAN

 04 96 11 24 62

 formation@adil13.org

Tarifs

Sur demande

Les formations intra entreprise proposées par le passé

Depuis plusieurs années, la formation intra entreprise est davantage plébiscitée par les structures du secteur privé comme du secteur public.

Ces structures ont souhaité organiser des formations pour leurs collaborateurs issues de notre catalogue (formation adaptée) mais aussi conçues spécifiquement pour elles (formation sur mesure).

Exemples de formations intra entreprise demandées par les structures des secteurs privé et public

| Structures du secteur public | Structures du secteur privé | Structures des secteurs privé et public |
|---|--|--|
| <p>Formations sur-mesure</p> <p>Location</p> <ul style="list-style-type: none"> - La location de A à Z - Les fondamentaux de la location dans le parc privé : la vie du contrat <p>Lutte contre les exclusions</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'articulation du surendettement avec les aides au logement et la procédure d'expulsion <p>Amélioration de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le traitement de la non-décence : une action privée <p>Formations adaptées</p> <p>Location</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'entrée et la sortie du locataire - Le Droit au logement opposable <p>Amélioration de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le permis de louer <p>Rénovation énergétique du logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation énergétique et lutte contre les passoires thermiques : l'impact pour les bailleurs et les locataires | <p>Formations sur-mesure</p> <p>Location</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les nouveautés apportées par la loi ELAN <p>Rénovation énergétique du logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les aides pour la rénovation de l'habitat et l'amélioration de la performance énergétique <p>Accession à la propriété</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'environnement juridique, financier et fiscal d'un achat immobilier - Les aspects connexes de l'achat d'un bien immobilier : urbanisme et rénovation thermique du logement <p>Urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lotissement et permis de construire valant division parcellaire <p>Formations adaptées</p> <p>Amélioration de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la non-décence à l'insalubrité <p>Lutte contre les exclusions</p> <ul style="list-style-type: none"> - De l'impayé à l'expulsion : accompagner les ménages en difficulté | <p>Formations sur-mesure</p> <p>Amélioration de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - La lutte contre l'habitat indigne : notions et outils <p>Formations adaptées</p> <p>Location</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les troubles de voisinage dans les rapports locatifs <p>Amélioration de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'habitat indigne (LHI) : astreintes, permis de louer, sanctions pénales renforcées |

Formation adaptée : formation en intra issue du catalogue formation

Formation sur mesure : formation créée à la demande

Les thèmes que vous trouverez dans notre catalogue ne sont pas exhaustifs. Nos formations sont conçues et actualisées en fonction de l'actualité.

Toutes les thématiques liées au logement peuvent faire l'objet d'une demande de formation intra entreprise "sur-mesure". N'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes à votre écoute.

Des formations pour acquérir et renforcer vos compétences

Des formateurs au fait des problématiques logement

Les formateurs de l'ADIL 13 sont des juristes qui apportent une information quotidienne aux particuliers et professionnels de l'habitat, sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement :

- rapports locatifs,
- prévention des expulsions locatives,
- copropriété,
- accession à la propriété,
- amélioration de l'habitat,
- rénovation énergétique,
- urbanisme,
- fiscalité.

Pour garantir la transmission de leur savoir, les formateurs de l'ADIL suivent eux-mêmes des formations afin de développer les meilleures pratiques d'animation.

Méthodes d'évaluation des acquis

Afin de garantir une pédagogie adaptée aux profils de nos stagiaires, nous avons mis en place un processus d'évaluation des acquis en plusieurs étapes qui nous permet de suivre l'exécution de l'action de formation et d'en apprécier les résultats.

1. Chaque formation fait l'objet d'une feuille de présence signée par le stagiaire et le formateur.
2. Notre méthode pédagogique repose sur des programmes élaborés en fonction de la spécificité du métier sur une thématique donnée. Toutes nos formations font l'objet d'une validation des acquis entre le formateur et les stagiaires. Il veille à ce que sa méthode d'apprentissage composée de contenus théoriques et pratiques soit progressivement comprise et assimilée par le stagiaire (alternance de contenus théoriques, d'exercices, de quiz et de cas pratiques).
3. Une fiche d'évaluation « à chaud » est remplie par le stagiaire à la fin de la formation. Elle permet à chaque participant d'exprimer son degré de satisfaction par rapport à ses objectifs. Elle nous permet d'améliorer notre offre de formation et de répondre au mieux à vos attentes. Les questions portent sur l'atteinte des objectifs, le respect du programme annoncé, la compétence et la pédagogie des animateurs, la qualité de l'accueil, la qualité du contenu et des supports pédagogiques...
4. Une attestation de participation est délivrée au stagiaire.
5. Une seconde fiche d'évaluation « à froid » est adressée 3 mois après la formation au responsable de la formation ou au service des Ressources Humaines du stagiaire. Ce document nous permet de mesurer l'efficacité de la formation suivie sur le quotidien professionnel du stagiaire.

Le + : Le service post formation

Au-delà de la formation, nous mettons à la disposition des stagiaires un service post-formation pour répondre à leurs éventuelles interrogations liées aux sujets développés lors de la formation : 04 96 11 24 62.

Ils nous font confiance

- 13 Habitat
- ACADEL
- ACS Gestion immobilière
- Action Logement
- ADAMAL
- ADDAP 13
- ADRIM
- Agence Régionale de Santé PACA
- Agence ARIA
- Agence de l'Olivier
- Agence République SARL
- Agence Ronde Mirabeau
- AJF Toucas
- ALISE
- ALPA
- ALOTRA
- AMPIL
- ANAH
- ARHLM Paca & Corse
- ARS
- ASMAJ
- AELH
- ALPA
- AUDAT Var
- AVES
- Barreau d'Aix-en-Provence
- Cabinet C & L Gestion Immobilière
- Cabinet Laugier Fine
- Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône
- Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse
- CAST & GO
- Commission Départementale de Conciliation
- Compagnons Bâisseurs Provence
- Concept Investimmo
- CGL
- CLCV
- CNL
- CSF
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- CPN
- Cie Phocéenne de Négociation
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Crédit Agricole Alpes Provence
- CTCR
- CVRH
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- ENTE
- EPF Paca
- Erilia
- ESF Services
- Étape Saint Thomas
- Esterel Cote d'Azur Agglomération
- Famille et Provence
- FNAIM 13
- France Horizon
- GCS GALILE
- GIP Marseille Rénovation Urbaine
- Habitat pluriel
- Handitoit
- HAS Asso
- ICF Habitat
- Immobilière du Palais
- Immobilière Pujol
- IMMOSTONE
- L'Appart
- Un bail pour tous
- La Caravelle
- MAIF
- Malakoff Humanis
- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Nouveau Logis Provençal
- Pays d'Aix Habitat
- PM Gestion Transaction Immobilière
- Préfecture des Bouches-du-Rhône
- SAVS Phocéa Formation
- SEMIVIM
- SIAO Marseille
- SOGIMA
- SOLIHA Provence
- SOS Femmes 13
- Territoires et Habitat
- TEISMANN Immobilier
- UFC Que Choisir
- UDAF 13
- UNIS
- UNICIL
- UNPI
- Villes de : Aix-en-Provence, Arles, Carnoux-en-Provence . Fos-sur-Mer, Gardanne, Grans, Gréasque, Istres, Marseille, Martigues, Meyreuil, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Rognac, Rousset, Salon-de-Provence, Tarascon, Vitrolles...

Témoignages et avis de nos stagiaires

“Formation géniale, merci !”

Christophe R, Chef de projets

“La diversité des métiers et des associations représentées est intéressante et permet de comprendre les enjeux des différents acteurs”

Julie C, Responsable Service gestion habitation

“Sujet complexe, la formatrice a su se mettre à la portée des participants. Merci pour cette présentation”

Élodie S, Chargée de missions

“Formateur dynamique et professionnel. Les contenus et la pédagogie étaient parfaits”

Sophie V, Chargée de développement social

“Formation adaptée pour accompagner les personnes par la suite”

Léa M, Architecte

“Formation qui a complètement répondu à mes attentes et qui me permettra d’être plus efficace dans mes fonctions”

Anthony G, Adjoint au chef de service

“Merci pour votre pédagogie, votre clarté ainsi que votre écoute attentive, tant pour les questions techniques que pour les préoccupations humaines”

Guillaume P, Référent social

“Formatrice impliquée, connaît très bien son sujet”

Carine P, Chargée de missions

“Merci pour cette formation et ce partage d’expérience”

Alisonne L, Assistante sociale, Référente ASELL



“Merci beaucoup pour votre transmission de savoir”

Aurélien H, Responsable gestion locative et action sociale

“Formateur avec expérience. Les données sont complétées par des exemples concrets”

Estelle V, CESF

Rapports locatifs

- | | | | |
|-----------|---|---|------|
| A1 | La location de meublés touristiques |  | p 14 |
| A2 | Vie de couple, évènements familiaux et violences conjugales : le sort du bail et son transfert |  | p 15 |
| A3 | L'hébergement et le logement des étrangers | | p 16 |

“

Supports de formation exceptionnels ! Formatrice extrêmement claire et agréable !”

Laure B
Assistante sociale

Jeudi 30 avril 2026

Réf. A1

La location de meublés touristiques

Objectifs pédagogiques

- Appréhender le cadre juridique et réglementaire des locations saisonnières, y compris les limitations et démarches obligatoires imposées par certaines communes.
- Comprendre les obligations précontractuelles et les clauses essentielles pour sécuriser un contrat de location.
- Savoir intégrer les aspects fiscaux et résoudre les litiges ou situations complexes.

Compétences visées

Le stagiaire saura identifier et appliquer l'ensemble des obligations juridiques, fiscales et opérationnelles liées à l'exploitation d'un meublé de tourisme ou d'une location saisonnière.

Contenu de la formation

Introduction générale & cadrage

- Définitions et périmètres
- Contexte 2025-2026

Le cadre juridique, de l'échelon national à communal

- Statuts et obligations légales (évolutions 25-26 et loi « Le Meur »)
- Le classement Meublé de Tourisme
- Obligations précontractuelles

Le contrat de location : formalisme, clauses & sécurité juridique

- Mentions obligatoires, clauses essentielles, Intégration de la taxe de séjour
- Acompte vs arrhes : conséquences juridiques
- Dépôt de garantie : encaissement, restitution, conservation des preuves

Gestion opérationnelle : entrée, sortie et obligations des parties

- Accès au logement (état des lieux, inventaire, remise des clés)

- Obligations du bailleur : propreté, sécurité, conformité
- Obligations du locataire : usage paisible, prévention des nuisances
- Bonnes pratiques 2025-2026

Fiscalité 2025-2026 des meublés, meublés de tourisme et chambres d'hôtes

- LMNP / LMP : règles applicables
- Micro-BIC / réel simplifié
- TVA & para-hôtellerie
- Taxe de séjour

Gestion des litiges & situations complexes

- Désistement du locataire et annulation par le propriétaire
- Défaut de conformité du descriptif obligatoire
- Soucis avec l'état du logement et recours

Public : Travailleurs sociaux, gestionnaires du secteur social ou privé, services logement, acteurs publics ou privés évoluant dans le secteur du logement, opérateurs

Méthode pédagogique et modalités d'évaluation : Analyse de la réglementation, temps d'échange et confrontation d'expériences, cas pratiques. Guide juridique et pédagogique remis aux stagiaires. Évaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage. L'évaluation « à chaud » réalisée à la fin de la formation permettra de mesurer la satisfaction immédiate du stagiaire à l'égard du déroulement de la formation. Formation proposée en présentiel.

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Information : La formation est dispensée en français

Référence : A1

Durée : 7h00 (9h-12h30 / 14h-17h30)

Tarif adhérent : 200 € / **Tarif non-adhérent :** 360 €

Lieu : ADIL13 - 15 av. Robert Schuman
13002 Marseille

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Modalités et délais d'accès : L'inscription du participant est validée par la réception du bulletin d'inscription. Une confirmation est adressée par mail. Inscription au plus tard 7 jours avant la formation.

Nombre maximum de participants : 25 personnes

Mardi 15 septembre 2026

Réf. A2

Vie de couple, événements familiaux et violences conjugales : le sort du bail et son transfert

Objectifs pédagogiques

- Analyser le régime juridique de la location selon le statut des occupants
- Comprendre les conséquences du divorce, du décès et de l'abandon de domicile sur le logement
- Identifier les mécanismes et bénéficiaires du transfert de bail
- Repérer les dispositifs de protection des victimes de violences conjugales et les solutions de prise en charge liées au logement et à l'hébergement
- Distinguer les règles applicables aux parcs privé et social

Compétences visées

Le stagiaire sera capable d'analyser les impacts de la dissolution du groupe familial (divorce, séparation, décès, violences conjugales) sur la situation locative, notamment en ce qui concerne la gestion du bail et les conditions de son transfert. Il sera également en mesure de proposer un accompagnement adapté en fonction du statut juridique de l'occupant, de la configuration familiale et des besoins spécifiques des victimes de violences conjugales.

Contenu de la formation

Présentation

- La notion de « couple »
- Les différents régimes juridiques liés à la location (parc privé et parc social)

Le statut juridique du logement des époux

- Pendant le mariage :
 - Cotitularité légale
 - Obligation solidaire au paiement du loyer
- L'attribution du logement en cas de crise au sein du couple
- Le transfert du bail : les conditions pour en bénéficier
 - En cas de décès
 - En cas d'abandon du domicile

Le statut juridique du logement des personnes engagées dans un PACS

- Pendant le PACS :
 - La cotitularité légale
 - Le principe de solidarité aux dépenses du logement commun

- L'attribution du logement en cas de crise au sein du couple
- Le transfert du bail : les conditions pour en bénéficier :
 - En cas de décès
 - En cas d'abandon du domicile

Le statut juridique du logement des concubins

- Pendant le concubinage :
 - La signature du bail par les deux concubins
 - La signature du bail par un seul concubin
- L'attribution du logement en cas de crise au sein du couple
- Le transfert du bail : les conditions pour en bénéficier :
 - En cas de décès
 - En cas d'abandon du domicile

Violences conjugales : dispositions spécifiques

- Les mesures de protection applicables : ordonnance de protection, éloignement du conjoint violent
- L'éviction du domicile de l'auteur des violences et les conséquences sur le bail
- Les solutions d'hébergement et dispositifs d'accompagnement dédiés

Public : Acteurs publics et privés évoluant dans le secteur du logement, travailleurs sociaux.

Méthode pédagogique et modalités d'évaluation : Analyse de la réglementation, temps d'échange et confrontation d'expériences, cas pratiques. Guide juridique et pédagogique remis aux stagiaires. Évaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage. L'évaluation « à chaud » réalisée à la fin de la formation permettra de mesurer la satisfaction immédiate du stagiaire à l'égard du déroulement de la formation. Formation proposée en présentiel.

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Information : La formation est dispensée en français

Référence : A2

Durée : 7h00 (9h-12h30 / 14h-17h30)

Tarif adhérent : 200 € / **Tarif non-adhérent :** 360 €

Lieu : ADIL13 - 15 av. Robert Schuman
13002 Marseille

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Modalités et délais d'accès : L'inscription du participant est validée par la réception du bulletin d'inscription. Une confirmation est adressée par mail. Inscription au plus tard 7 jours avant la formation.

Nombre maximum de participants : 25 personnes

Jeudi 19 novembre 2026

Réf. A3

L'hébergement et le logement des étrangers

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les bases juridiques du droit des étrangers
- Connaître les conditions d'accès au logement et à l'hébergement des étrangers
- Pouvoir tenir compte de la situation particulière des ménages au regard du droit des étrangers pour les informer sur leurs droits et obligations en matière d'accès et de maintien dans le logement ou l'hébergement

Compétences visées

Le stagiaire sera en mesure de proposer un accompagnement juridique adapté à la situation des ménages suivis. Il sera capable d'appréhender les enjeux techniques liés à l'attribution d'un hébergement ou d'un logement aux ressortissants étrangers.

Contenu de la formation

Introduction

- La genèse du droit au logement et de l'hébergement des étrangers en France
- Les chiffres clés

Le séjour des étrangers ressortissants de l'UE

- Le principe de libre circulation
- Le droit de séjour de courte durée
- Les limites et conditions pour les séjours de longue durée
- Focus sur la condition d'entrée en France des enfants
- La perte du droit de séjour pour les citoyens de l'UE

Le séjour des étrangers non ressortissants d'un état membre de l'UE

- L'entrée sur le territoire national : le visa de court séjour
- Le visa de long séjour
- Les exemptions
- Le maintien sur le territoire national : le titre de séjour
- Les mesures d'éloignement du territoire national

Le droit au logement des étrangers

- La condition de régularité et de permanence du séjour
- Les exceptions
- La procédure et les voies de recours
 - La demande de logement social
 - La procédure DALO
- Les aides au logement
 - Présentation des aides au logement (APL, AL, ALS)
 - La condition de régularité et de permanence du séjour
 - Le Fonds de solidarité logement

Le droit à l'hébergement d'urgence des étrangers

- Le principe de l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence
 - Une obligation de moyens de l'administration
 - Les éléments d'appréciation du juge
- La procédure et les voies recours
 - Le référé liberté
 - Le référé suspension
 - Le recours DAHO

Public : Travailleurs sociaux, gestionnaires du secteur social ou privé, services logement, acteurs publics ou privés évoluant dans le secteur du logement et de l'hébergement d'urgence.

Méthode pédagogique et modalités d'évaluation : Analyse de la réglementation, temps d'échange et confrontation d'expériences, cas pratiques. Guide juridique et pédagogique remis aux stagiaires. Évaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage. L'évaluation « à chaud » réalisée à la fin de la formation permettra de mesurer la satisfaction immédiate du stagiaire à l'égard du déroulement de la formation. Formation proposée en présentiel.

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Information : La formation est dispensée en français

Référence : A3

Durée : 3h30 (14h-17h30)

Tarif adhérent : 100 € / **Tarif non-adhérent :** 180 €

Lieu : ADIL13 - 15 av. Robert Schuman
13002 Marseille

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Modalités et délais d'accès : L'inscription du participant est validée par la réception du bulletin d'inscription. Une confirmation est adressée par mail. Inscription au plus tard 7 jours avant la formation.

Nombre maximum de participants : 25 personnes

Mardi 24 mars 2026

Réf. B1

Adaptation du logement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap

Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation et le confort d'usage
- Maîtriser la question de l'accessibilité dans une copropriété et dans les rapports propriétaire bailleur/locataire
- Connaître les aides mobilisables pour la réalisation de travaux d'adaptation au sein d'un logement existant
- Identifier les acteurs compétents

Compétences visées

Le stagiaire sera en mesure de comprendre la réglementation et le confort d'usage avec une intervention de l'association HandiToit Provence. Il pourra accompagner le propriétaire occupant, le propriétaire bailleur et le locataire dans un projet d'adaptation de son logement existant et sera en capacité de comprendre les aides mobilisables. Cette formation sera l'occasion d'étudier en profondeur le nouveau dispositif MaPrimeAdapt' porté par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Contenu de la formation

Propos introductif

La réglementation et le confort d'usage

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et ses évolutions
- La distinction PMR/UFR ; notions de logements accessibles/adaptables/adaptés/évolutifs
- Les préconisations techniques du guide HandiToit versus obligations réglementaires accessibilité
 - Les cheminements extérieurs,
 - Les stationnements collectifs et SAS,
 - Parties communes extérieures et intérieures,
 - Salle d'eau, cuisine, wc, chambre (unité de vie),
 - Terrasse, loggia, balcon,
 - Dispositifs de commande.

Mise en situation

- Cas concret en réhabilitation

Cas concret

- Visite virtuelle 3D d'appartements adaptés HandiToit

La question de l'accessibilité dans une copropriété

La question de l'accessibilité dans les rapports propriétaire bailleur/locataire

Financement des travaux d'adaptation du logement

- MaPrimeAdapt' : nouvelle aide unique pour les travaux d'adaptation du logement
- Le prêt travaux d'adaptation du logement d'Action Logement
- Le crédit d'impôt pour les travaux d'adaptation
- Les autres dispositifs existants

Public : Gestionnaires locatifs du parc privé ou public, agents immobiliers, travailleurs sociaux, services logement.

Méthode pédagogique et modalités d'évaluation : Analyse de la réglementation, temps d'échange et confrontation d'expériences, cas pratiques. Guide juridique et pédagogique remis aux stagiaires. Formation co-animée avec **Handitoit Provence**. Évaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage. L'évaluation « à chaud » réalisée à la fin de la formation permettra de mesurer la satisfaction immédiate du stagiaire à l'égard du déroulement de la formation. Formation proposée en présentiel.

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Information : La formation est dispensée en français

Référence : B1

Durée : 7h00 (9h-12h30 / 14h-17h30)

Tarif adhérent : 200 €/ **Tarif non-adhérent** : 360 €

Lieu : ADIL13 - 15 av. Robert Schuman
13002 Marseille

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Modalités et délais d'accès : L'inscription du participant est validée par la réception du bulletin d'inscription. Une confirmation est adressée par mail. Inscription au plus tard 7 jours avant la formation.

Nombre maximum de participants : 25 personnes

Amélioration de l'habitat

Mardi 5 mai 2026

Réf. B2

De la non-décence à l'habitat indigne : qualifier et traiter les situations

Objectifs pédagogiques

- Distinguer les situations de non-décence, de manquements aux règles d'hygiène, d'insalubrité et d'atteinte à la sécurité
- Identifier les acteurs compétents
- Se repérer dans les dispositifs de traitement des logements non-décents ou indignes
- Connaître les prérogatives de l'autorité publique pour contraindre les propriétaires à s'exécuter

Compétences visées

Le stagiaire sera en capacité d'apprécier le degré de dégradation d'un logement et de le qualifier au regard des différentes notions liées à l'habitat non-décent ou indigne.

Le stagiaire maîtrisera les aspects juridiques et pratiques du traitement de la non-décence et de l'habitat indigne. Il sera en mesure de comprendre le déroulement des procédures et de définir le rôle des acteurs.

Contenu de la formation

Introduction

L'habitat indigne dans les Bouches-du-Rhône : chiffres clés et dispositifs locaux
Présentation du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et de la plateforme Signal Logement

Notions et acteurs concernés

- L'obligation du bailleur en matière de décence
 - Zoom sur la décence énergétique
 - Analyse du décret du 30 janvier 2002
- Les manquements aux règles d'hygiène et de salubrité : le pouvoir de police générale du maire
- L'insalubrité : le pouvoir de police spéciale du préfet
- Les défauts de sécurité : le pouvoir de police spéciale du maire

Le traitement de la non-décence

- Les procédures amiables
- La procédure judiciaire
- Le dispositif de conservation des aides au logement

Les procédures administratives

- Le contrôle des règles d'hygiène par le maire
- La police de la sécurité et de la salubrité des immeubles et locaux
 - La procédure ordinaire et la procédure d'urgence
 - Les astreintes
 - L'exécution d'office des mesures
 - La protection des occupants

Public : Gestionnaires locatifs du parc privé ou public, agents immobiliers, conseillers bancaires, travailleurs sociaux, services logement, opérateurs

Méthode pédagogique et modalités d'évaluation : Analyse de la réglementation, temps d'échange et confrontation d'expériences, cas pratiques. Guide juridique et pédagogique remis aux stagiaires.
Formation co-animée avec l'Agence Régionale de

Santé PACA.

Évaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage. L'évaluation « à chaud » réalisée à la fin de la formation permettra de mesurer la satisfaction immédiate du stagiaire à l'égard du déroulement de la formation. Formation proposée en présentiel.

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Information : La formation est dispensée en français

Référence : B2

Durée : 7h00 (9h-12h30 / 14h-17h30)

Tarif adhérent : 200 €/ **Tarif non-adhérent :** 360 €

Lieu : ADIL13 - 15 av. Robert Schuman
13002 Marseille

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Modalités et délais d'accès : L'inscription du participant est validée par la réception du bulletin d'inscription. Une confirmation est adressée par mail. Inscription au plus tard 7 jours avant la formation.

Nombre maximum de participants : 25 personnes

Lutte contre les exclusions

- C1** **Le droit au logement opposable : principes et mise en œuvre dans les Bouches-du-Rhône** p 22

- C2** **Dépôt d'un dossier de surendettement et articulation avec la procédure d'expulsion** p 23

“ Formation très intéressante et interactive. ”

Camille C
Assistante service social

Lutte contre les exclusions

Mardi 17 mars 2026

Réf. C1

Le droit au logement opposable : principes et mise en œuvre dans les Bouches-du-Rhône

Objectifs pédagogiques

- Connaître le contexte socio-économique et la situation du parc locatif des Bouches-du Rhône
- Analyser le droit au logement opposable et ses bénéficiaires
- Décrire les démarches pour exercer ce droit
- Comprendre et susciter l'articulation entre les dispositifs connexes au (prévention des expulsions, lutte contre l'habitat indigne, personnes en situation de handicap...)

Compétences visées

Le stagiaire sera en capacité d'accompagner efficacement les requérants DALO dans la constitution de leur dossier et les différentes voies de recours.

Contenu des formations

La situation du logement locatif privé et social dans les Bouches-du-Rhône

- Le niveau des loyers
- L'état du parc immobilier
- Le parc social (profil des occupants, demande, attribution...)
- La production de logements (sociaux et privés)

L'origine du droit au logement opposable

- Une évolution logique d'un droit existant
- Une promulgation accélérée par la conjoncture

Qu'est-ce que le droit au logement opposable ?

- Les bénéficiaires et les critères d'éligibilité
- L'articulation avec d'autres dispositifs (expulsions, habitat indigne, logement décent)
- Le recours amiable devant la commission : composition, saisine et décisions
- Les recours gracieux et contentieux
- L'intervention du préfet
- Le refus d'une proposition de logement adaptée : jurisprudence et conséquences

Le droit à l'hébergement opposable (DAHO)

- Les bénéficiaires du DAHO
- Le recours amiable devant la commission
- Les recours (gracieux, contentieux, injonction et indemnitaire)
- L'intervention du préfet

Le bilan de l'application du droit au logement opposable dans les Bouches-du-Rhône au 31 décembre 2024

- Le nombre recours
- Le nombre de décisions favorables et de rejets
- Le nombre relogements
- Le profil des ménages

Public : Travailleurs sociaux, bailleurs, agents territoriaux et toute personne évoluant dans le secteur du logement.

Méthode pédagogique et modalités d'évaluation : Analyse de la réglementation, temps d'échange et confrontation d'expériences, cas pratiques. Guide juridique et pédagogique remis aux stagiaires. Évaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage. L'évaluation « à chaud » réalisée à la fin de la formation permettra de mesurer la satisfaction immédiate du stagiaire à l'égard du déroulement de la formation. Formation proposée en présentiel.

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Information : La formation est dispensée en français

Référence : C1

Durée : 3h30 (14h-17h30)

Tarif adhérent : 100 € / **Tarif non-adhérent :** 180 €

Lieu : ADIL13 - 15 av. Robert Schuman
13002 Marseille

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Modalités et délais d'accès : L'inscription du participant est validée par la réception du bulletin d'inscription. Une confirmation est adressée par mail. Inscription au plus tard 7 jours avant la formation.

Nombre maximum de participants : 25 personnes

Lutte contre les exclusions

Mardi 6 octobre 2026

Réf. C2

Dépôt d'un dossier de surendettement et articulation avec la procédure d'expulsion

Objectifs pédagogiques

- Connaître les différentes étapes d'ouverture d'une procédure de surendettement
- Connaître les procédures de traitement des situations de surendettement
- Appréhender les incidences de l'ouverture d'une procédure de surendettement sur la procédure en résiliation du bail et expulsion à différents stades de la procédure
- Connaître l'incidence sur le versement des allocations logement

Compétences visées

Le stagiaire sera en mesure de maîtriser les aspects juridiques et pratiques de la procédure de surendettement. Il sera capable d'appréhender l'incidence de la recevabilité d'un dossier de surendettement ainsi que les mesures prises sur la procédure d'expulsion et donc conseiller les ménages dans un objectif de préservation de son toit.

Contenu de la formation

Propos introductifs

La composition et le rôle de la commission de surendettement des particuliers

Les bénéficiaires de la procédure de surendettement

- Conditions d'éligibilité
- Modalités de saisine

Les différentes étapes de l'ouverture d'un dossier de surendettement

- Effets du dépôt du dossier
- Incidences de la décision de recevabilité/irrecevabilité
- Orientation du dossier

Les procédures de traitement des situations de surendettement

- Règlement partiel ou total des dettes possible :
 - La phase de conciliation
 - Les mesures pouvant être imposées

- Règlement des dettes impossible
 - Le rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire

Incidences de la décision de recevabilité d'un dossier de surendettement à la naissance d'un impayé de loyer

Articulation de la décision du juge avec une procédure de surendettement en cours

Décision d'expulsion conditionnelle-articulations avec les mesures prises postérieurement pour le traitement du surendettement

Résiliation du bail, expulsion ordonnée - mesures prises par la commission de surendettement postérieurement à la résiliation du bail

L'hypothèse du protocole de cohésion sociale

Public : Travailleurs sociaux et toute personne évoluant dans le secteur du logement.

Méthode pédagogique et modalités d'évaluation : Analyse de la réglementation, temps d'échange et confrontation d'expériences, cas pratiques. Guide juridique et pédagogique remis aux stagiaires. Formation co-animée avec la **Banque de France**. Évaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage. L'évaluation « à chaud » réalisée à la fin de la formation permettra de mesurer la satisfaction immédiate du stagiaire à l'égard du déroulement de la formation. Formation proposée en présentiel.

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Information : La formation est dispensée en français

Référence : C2

Durée : 7h00 (9h-12h30 / 14h-17h30)

Tarif adhérent : 200 € / **Tarif non-adhérent :** 360 €

Lieu : ADIL13 - 15 av. Robert Schuman
13002 Marseille

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Modalités et délais d'accès : L'inscription du participant est validée par la réception du bulletin d'inscription. Une confirmation est adressée par mail. Inscription au plus tard 7 jours avant la formation.

Nombre maximum de participants : 25 personnes

Copropriété

- D1** L'essentiel de la copropriété p 26
- D2** La comptabilité de la copropriété : tenue, présentation, lecture et contrôle p 27

Nouveauté

“ Bon équilibre théorique/
pratique avec une
formatrice captivante. ”

Rémi N
Chargé des investissements

Mardi 23 juin 2026

Réf. D1

L'essentiel de la copropriété

Objectifs pédagogiques

Permettre aux participants d'acquérir une compréhension globale du fonctionnement juridique et pratique d'une copropriété.

Compétences visées

Le stagiaire sera en mesure d'identifier le rôle et les responsabilités des principaux acteurs de la copropriété, d'analyser un règlement de copropriété, de comprendre les règles de tenue d'une assemblée générale, de distinguer les différentes catégories de charges et d'appréhender les obligations liées aux travaux.

Contenu de la formation

Introduction

- Introduction
- Les immeubles soumis au statut de la copropriété
- La différence entre la copropriété et les régimes voisins (lotissement, ASL...)
- Les notions de copropriété horizontale et verticale

Les organes de la copropriété

- Le syndicat des copropriétaires : composition, rôle et responsabilité
- Le syndic de copropriété : conditions d'exercice, désignation, mandat, missions, responsabilité
- Le conseil syndical : composition, désignation, rôle

Le règlement de copropriété

- Le contenu du règlement de copropriété et l'état descriptif de division
- La modification du règlement de copropriété
- Le contentieux lié au règlement de copropriété

L'assemblée générale

- Convocation et tenue de l'AG
- Les règles de majorité
- Les modalités de contestation de l'AG et de ses résolutions

Les charges de copropriété

- Les sommes appelées en copropriété (provisions, fonds de travaux...)
- La répartition des charges et sa modification
- Le recouvrement des charges : procédure amiable et contentieux

Les travaux

- Les diagnostics obligatoires en copropriété
- Les travaux en parties privatives
- Les travaux en parties communes

Parcours de formation

Formation recommandée : "La comptabilité de la copropriété : tenue, présentation, lecture et contrôle" (D2).

Public : Gestionnaire de copropriété, collaborateurs de bailleurs sociaux, toute personne chargée de la gestion de patrimoine immobilier, juriste immobilier, conseillers techniques en immobilier.

Méthode pédagogique et modalités d'évaluation : Analyse de la réglementation, temps d'échange et confrontation d'expériences, cas pratiques. Guide juridique et pédagogique remis aux stagiaires. Évaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage. L'évaluation « à chaud » réalisée à la fin de la formation permettra de mesurer la satisfaction immédiate du stagiaire à l'égard du déroulement de la formation. Formation proposée en présentiel.

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Information : La formation est dispensée en français

Référence : D1

Durée : 7h00 (9h-12h30 / 14h-17h30)

Tarif adhérent : 200 € / **Tarif non-adhérent** : 360 €

Lieu : ADIL13 - 15 av. Robert Schuman
13002 Marseille

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Modalités et délais d'accès : L'inscription du participant est validée par la réception du bulletin d'inscription. Une confirmation est adressée par mail. Inscription au plus tard 7 jours avant la formation.

Nombre maximum de participants : 25 personnes

Mardi 22 septembre 2026

Réf. D2

La comptabilité de la copropriété : tenue, présentation, lecture et contrôle

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les spécificités de la comptabilité du syndicat de copropriété
- Comprendre les missions du syndic relatives à la gestion comptable
- Savoir analyser les annexes comptables, identifier les points de vigilance et repérer les difficultés
- Connaître les modalités d'accès aux documents comptables et financiers de la copropriété pour mieux contrôler les charges.

Compétences visées

Le stagiaire sera en mesure de maîtriser l'engagement ainsi que la répartition des dépenses du syndicat. Le stagiaire maîtrisera les obligations financières et comptables du syndic, le rôle du conseil syndical et des copropriétaires dans la mise en œuvre de ces obligations. Il sera en capacité d'analyser les documents comptables et financiers.

Contenu de la formation

Les règles comptables en copropriété

- Comptabilité d'engagement et régime dérogatoire
- Nomenclature comptable

Les obligations comptables en copropriété

- Budget
- Ouverture d'un compte séparé
- Tenue comptable du syndicat et des comptes des copropriétaires
- Appels de fonds exigibles
- La clôture des comptes et leur approbation en AG

L'accès aux pièces comptables et financières

- Le rôle du conseil syndical
- L'information des copropriétaires

La lecture des documents comptables de synthèse

- Annexes comptables (1 à 5)
- Autres documents (livre journal...)

Parcours de formation

Formation recommandée : "L'essentiel de la copropriété" (D1).

Public : Gestionnaire de copropriété, collaborateurs de bailleurs sociaux, toute personne chargée de la gestion de patrimoine immobilier, juriste immobilier, conseillers techniques en immobilier.

Méthode pédagogique et modalités d'évaluation : Analyse de la réglementation, temps d'échange et confrontation d'expériences, cas pratiques. Guide juridique et pédagogique remis aux stagiaires.
Évaluation des stagiaires réalisée tout au long du stage. L'évaluation « à chaud » réalisée à la fin de la formation permettra de mesurer la satisfaction immédiate du stagiaire à l'égard du déroulement de la formation.
Formation proposée en présentiel.

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Information : La formation est dispensée en français

Référence : D2

Durée : 7h00 (9h-12h30 / 14h-17h30)

Tarif adhérent : 200 € / **Tarif non-adhérent :** 360 €

Lieu : ADIL13 - 15 av. Robert Schuman
13002 Marseille

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite

Modalités et délais d'accès : L'inscription du participant est validée par la réception du bulletin d'inscription. Une confirmation est adressée par mail. Inscription au plus tard 7 jours avant la formation.

Nombre maximum de participants : 25 personnes



Calendrier des formations

| Réf. | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|
|------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|

Rapports locatifs

| | | | | | | | | | | | | |
|--|----|--|--|----|--|--|--|--|----|--|----|--|
| La location de meublés touristiques | A1 | | | 30 | | | | | | | | |
| Vie de couple, événements familiaux et violences conjugales : le sort du bail et son transfert | A2 | | | | | | | | 15 | | | |
| L'hébergement et le logement des étrangers | A3 | | | | | | | | | | 19 | |



Amélioration de l'habitat

| | | | | | | | | | | | | |
|---|----|--|----|--|---|--|--|--|--|--|--|--|
| Adaptation du logement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap  | B1 | | 24 | | | | | | | | | |
| De la non-décence à l'habitat indigne : qualifier et traiter les situations  | B2 | | | | 5 | | | | | | | |

Lutte contre les exclusions

| | | | | | | | | | | | | |
|--|----|--|----|--|--|--|--|--|--|---|--|--|
| Le droit au logement opposable : principes et mise en œuvre dans les Bouches-du-Rhône | C1 | | 17 | | | | | | | | | |
| Dépôt d'un dossier de surendettement et articulation avec la procédure d'expulsion  | C2 | | | | | | | | | 6 | | |

Copropriété

| | | | | | | | | | | | | |
|--|----|--|--|--|--|----|--|--|----|--|--|--|
| L'essentiel de la copropriété  | D1 | | | | | 23 | | | | | | |
| La comptabilité de la copropriété : tenue, présentation, lecture et contrôle  | D2 | | | | | | | | 22 | | | |



Présence d'un intervenant extérieur

L'appui d'un expert local, spécialiste des questions sociales et/ou techniques, valorise l'approche pratique du sujet



Parcours de formation

Formations recommandées pour un renforcement des connaissances sur des thématiques complémentaires

Conditions générales

Inscription et participation aux frais de formation

Les stages de formation sont proposés aux membres de l'ADIL des Bouches-du-Rhône à un tarif préférentiel.

L'inscription aux formations est également ouverte à tout professionnel, non membre de l'ADIL 13 mais dont l'activité a un lien avec l'habitat.

Les professionnels non membres de l'ADIL ne bénéficient pas du tarif préférentiel.

Pour s'inscrire à la (ou aux) formation(s) de son choix, le participant devra retourner le bulletin d'inscription dûment complété et visé par son chef de service accompagné du règlement des frais correspondants.

Le nombre de places pour chaque session étant limité, les inscriptions seront enregistrées dans leur ordre d'arrivée. Néanmoins, les préinscriptions sont possibles par e-mail à : formation@adil13.org mais doivent être confirmées par mail au plus tard trois semaines avant le début de la session.

Tarif :

Membres de l'ADIL : 200 € par journée de formation, 100 € par demi-journée

Non membres de l'ADIL : 360 € par journée de formation, 180 € par demi-journée

Conditions de règlement :

Par virement bancaire :

RIB 10278 08981 00029070040 44 Crédit Mutuel Marseille Prado (Merci de renseigner le nom de votre organisme dans le libellé du virement)

À partir du 1^{er} janvier 2026, les chèques bancaires ne sont plus acceptés.

Convention

Dès réception de l'inscription des participants, l'ADIL 13 adressera au responsable formation la convention de formation qui devra être retournée à l'ADIL signée au plus tard quinze jours avant le début de la session.

Convocation

10 jours avant le début de la session, une convocation sera adressée à chaque participant.

Convocation en visio-conférence

10 jours avant le début de la session, une convocation sera adressée à chaque participant.

Quelques jours avant la formation, un mail sera adressé aux stagiaires inscrits. Il contiendra un lien pour se connecter ainsi que les supports de formation et le questionnaire d'évaluation à compléter et à nous renvoyer à l'issue de la formation.

Le stagiaire devra tester au préalable sa connexion avant le jour de la session.

Attestation de participation

Une feuille de présence sera signée par chaque participant lors de la formation.

Une copie de la feuille de présence pourra être adressée à chaque organisme sur demande expresse du chef de service.

Une attestation de participation sera remise à chaque participant à l'issue de la formation en mains propres, **il lui appartient de la remettre à son responsable de formation le cas échéant.**

Désistement

Les désistements doivent être signalés par écrit (courrier ou mail).

Les désistements signalés moins de 8 jours avant le stage ne donneront lieu à aucun remboursement, et si le montant n'a pas encore été réglé, la facture correspondante sera adressée et devra être honorée dans les meilleurs délais.

L'ADIL 13 se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session en cas d'insuffisance d'inscriptions ou lorsqu'un événement exceptionnel empêche la tenue de la session.

Réclamation

En cas de réclamation :

Contact : formation@adil13.org

Tél. : 04 96 11 24 62

Localisation

Les formations se déroulent dans nos locaux situés 15, avenue Robert Schuman – Marseille 2^{ème} arrondissement (quartier Joliette).

Voir plan d'accès p. 33

Communication

Le stagiaire ou son organisme accepte d'être cité par l'ADIL 13. L'ADIL 13 peut mentionner le stagiaire ou son organisme ainsi qu'une description sommaire et objective des prestations réalisées dans sa liste de références destinée aux supports de communication externes ou internes de l'ADIL 13.

Juridiction

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'ADIL à l'occasion d'une action de formation ou toute autre prestation d'ingénierie, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut le règlement sera du ressort du tribunal compétent.

Inscription



Les formations habitat de l'ADIL 13 **2026** BULLETIN D'INSCRIPTION

Possibilité d'inscrire un participant à plusieurs formations

Stages proposés en 2026

Pour vous pré-inscrire, merci de cocher la(les) case(s) correspondant au(x) stage(s) de votre choix
Modalités de pré-inscription au verso

Cycle « Rapports locatifs »

- | | | | |
|--|----|-----------------------------------|--------------------------|
| La location de meublés touristiques | A1 | 30/04/2026 (9h-12h30 / 14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| Vie de couple, évènements familiaux et violence conjugale : le sort du bail et son transfert | A2 | 15/09/2026 (9h-12h30 / 14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| L'hébergement et le logement des étrangers | A3 | 19/11/2026 (14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |

Cycle « Amélioration de l'habitat »

- | | | | |
|---|----|-----------------------------------|--------------------------|
| Adaptation du logement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap | B1 | 24/03/2026 (9h-12h30 / 14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| De la non-décence à l'habitat indigne : qualifier et traiter les situations | B2 | 05/05/2026 (9h-12h30 / 14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |

Cycle « Lutte contre les exclusions »

- | | | | |
|---|----|-----------------------------------|--------------------------|
| Le droit au logement opposable : principes et mise en œuvre dans les Bouches-du-Rhône | C1 | 17/03/2026 (14h/17h30) | <input type="checkbox"/> |
| Dépôt d'un dossier de surendettement et articulation avec la procédure d'expulsion | C2 | 06/10/2026 (9h-12h30 / 14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |

Cycle « Copropriété »

- | | | | |
|--|----|-----------------------------------|--------------------------|
| L'essentiel de la copropriété | D1 | 23/06/2026 (9h-12h30 / 14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |
| La comptabilité de la copropriété : tenue, présentation, lecture et contrôle | D2 | 22/09/2026 (9h-12h30 / 14h-17h30) | <input type="checkbox"/> |

Un bulletin d'inscription ne sert qu'à un seul participant

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A nous retourner par courrier ou e-mail)

à ADIL 13 - VILLA D'ESTE - 15 AVENUE ROBERT SCHUMAN - CS 40530 - 13235 MARSEILLE CEDEX 07
Tél. : 04 96 11 24 62 - E-mail : formation@adil13.org

Participant

Organisme - Partenaire de l'ADIL 13* : oui non

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Fonction : _____ Service : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____ @ _____

À renseigner si prise en charge par un OPCA

Responsable formation / Chef de service / DRH

Organisme : _____

M. Mme

Prénom : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Service : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____ @ _____

Facturation

Etablissement à facturer, si différent : _____

M. Mme

Prénom : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Service : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____ @ _____

Il est impératif de renseigner tous les champs pour valider votre inscription

Conditions générales

Inscription et participation aux frais de formation

Les stages de formation sont proposés aux membres de l'ADIL des Bouches-du-Rhône à un tarif préférentiel. L'inscription aux formations est également ouverte à tout professionnel, non membre de l'ADIL 13 mais dont l'activité a un lien avec l'habitat. Les professionnels non-membres de l'ADIL ne bénéficient pas du tarif préférentiel.

Pour s'inscrire à la (ou aux) formation(s) de son choix, le participant devra retourner le bulletin d'inscription dûment complété et visé par son chef de service accompagné.

Le nombre de places pour chaque session étant limité, les inscriptions seront enregistrées dans leur ordre d'arrivée.

Néanmoins, les préinscriptions sont possibles par email à : formation@adil13.org mais doivent être confirmées par courrier au plus tard trois semaines avant le début de la session accompagnées du règlement des frais correspondants.

*Grille tarifaire

Tarif 1 : Partenaire de l'ADIL 13

200 € par journée de formation

100 € par demi-journée

À partir du 01/01/2026, les chèques bancaires ne sont plus acceptés.

Tarif 2 : Non partenaire de l'ADIL

360 € par journée de formation

180 € par demi-journée

Conditions de règlement :

Par virement bancaire : **RIB 10278 08981 00029070040 44 Crédit Mutuel Marseille Prado** (Merci de renseigner le nom de votre organisme dans le libellé du virement)

Convention

Dès réception de l'inscription des participants, l'ADIL 13 adressera au responsable formation la convention de formation qui devra être retournée à l'ADIL signée au plus tard quinze jours avant le début de la session.

Convocation

10 jours avant le début de la session, une convocation sera adressée à chaque participant.

Attestation de participation

Une feuille de présence sera signée par chaque participant lors de la formation.

Une copie de la feuille de présence pourra être adressée à chaque organisme sur demande expresse du chef de service.

Une attestation de participation sera remise à chaque participant à l'issue de la formation en mains propres, **il lui appartient de la remettre à son responsable de formation le cas échéant.**

Désistement

Les désistements doivent être signalés par écrit (courrier ou mail).

Les désistements signalés moins de 8 jours avant le stage ne donneront lieu à aucun remboursement, et si le montant n'a pas encore été réglé, la facture correspondante sera adressée et devra être honorée dans les meilleurs délais.

L'ADIL 13 se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session en cas d'insuffisance d'inscriptions ou lorsqu'un évènement exceptionnel empêche la tenue de la session.

Localisation

Les formations se dérouleront dans nos locaux situés 15, avenue Robert Schuman - 13002 Marseille (quartier Joliette) ou en visio-conférence le cas échéant.

Questionnaire de recueil des attentes de la formation

À nous retourner avec votre bulletin d'inscription

Formation

Thème :
Date(s) de la formation : Référence :

Participant

Mme M.

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Email :

N° de téléphone professionnel :

Ancienneté dans la fonction :

Avez-vous un besoin particulier en terme d'accessibilité et d'aménagement ? Oui Non

Si oui, lequel :

Vos objectifs et vos attentes vis-à-vis de la formation

Décrivez vos objectifs :
.....
.....
.....

Qu'attendez-vous de cette formation ? :
.....
.....
.....

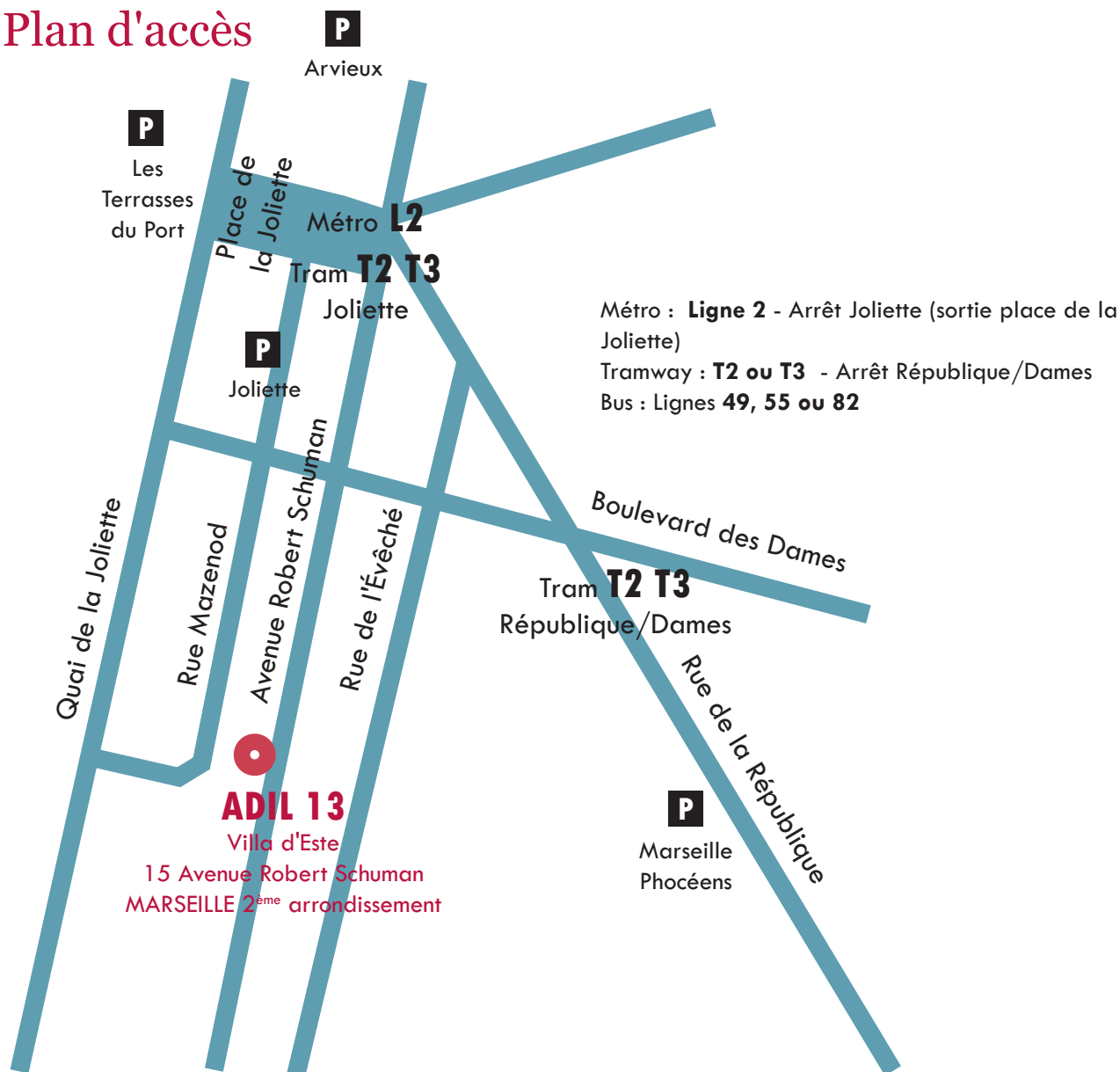
De quelles connaissances liées à la thématique de formation disposez-vous ? Aucune

.....
.....
.....
.....

Date et signature

Informations pratiques

Plan d'accès



Autres informations utiles

N° d'activité formation : 93131141713

N° SIRET : 44414964500038

Code APE : 8899 B

Lieu des formations : sauf mention particulière dans la convention, les formations se déroulent au siège de l'ADIL des Bouches-du-Rhône : 15, avenue Robert Schuman - 13002 Marseille

Horaires :

Journée : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h30 (durée 7h00)

½ journée : 14h00 – 17h30 (durée 3h30)

Vos contacts formation à l'ADIL 13 :

Mme Perrine GERBEAU

Pour des renseignements pédagogiques ou pour une demande de formation en intra entreprise

Mme Sylvie MARIKIAN

Pour des renseignements administratifs




04 96 11 24 62



formation@adil13.org

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Edito | 3 |
| Les chiffres clés de l'activité formation de l'ADIL 13 en 2025 | 4 |
| ADIL 13 Formation | 5 |
| Nos solutions formation | 6 |
| Formation interentreprises | 6 |
| Formation intra entreprises | 7 |
| Des formations pour acquérir et renforcer vos compétences | 9 |
| Ils nous font confiance | 10 |
| Témoignages et avis de nos stagiaires | 11 |
| Les cycles de formation | 13 |
| ■ Rapports locatifs | 13 |
| La location de meublés touristiques | 14 |
| Vie de couple, événements familiaux et violences conjugales : le sort du bail et son transfert | 15 |
| L'hébergement et le logement des étrangers | 16 |
| ■ Amélioration de l'habitat | 17 |
| Adaptation du logement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap | 18 |
| De la non décence à l'habitat indigne : qualifier et traiter les situations | 19 |
| ■ Lutte contre les exclusions | 21 |
| Le droit au logement opposable : principes et mise en œuvre dans les Bouches-du-Rhône | 22 |
| Dépôt d'un dossier de surendettement et articulation avec la procédure d'expulsion | 23 |
| ■ Copropriété | 25 |
| L'essentiel de la copropriété | 26 |
| La comptabilité de la copropriété : tenue, présentation, lecture et contrôle | 27 |
| Calendrier des formations | 28 |
| Conditions générales | 29 |
| Inscription | 30 |
| Questionnaire de recueil des attentes de la formation | 32 |
| Informations pratiques | 33 |



Véritable interface entre les particuliers et les professionnels du logement, l'ADIL puise dans sa mission de service public d'information des particuliers et des acteurs de l'habitat pour proposer des formations enrichissantes, accessibles et en lien avec les pratiques des professionnels.



Formation

ADIL 13 / Pôle formation / Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône

L'ADIL 13 est conventionnée par le Ministère chargé du logement. Ses missions et son fonctionnement sont prévus à l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. Elle est présidée par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, son principal partenaire, et vice-présidée par le Préfet des Bouches-du-Rhône.

VILLA D'ESTE - 15 AVENUE ROBERT SCHUMAN - CS 40530 - 13235 MARSEILLE CEDEX 02

Tél. : 04 96 11 12 00 - E-mail : formation@adil13.org - Site Internet : www.adil13.org

Twitter @ADIL_13officiel - Facebook @ADIL13officiel - LinkedIn - <https://www.linkedin.com/company/adil13/>